

ENTREE EN RELATION DU PROFESSIONNEL

FICHE D'INFORMATIONS LEGALES
/ D.E.R



Remarques :

Ce document synthétise les différents DER (Document d'Entrée en Relation) existants et fusionne toutes les obligations d'information précontractuelle.

Il doit être remis lors de l'entrée en relation professionnelle et mis à jour au moins annuellement afin de vous informer de tout changement important. Il est destiné à l'usage de tous les professionnels de l'Anacofi quel que soit leur statut.

Important :

Depuis le 18 juin 2013, date d'entrée en vigueur de l'article 325-5-1 RGAMF (Arrêté du 12 avril 2013, Annexe III), l'intermédiaire CIF est tenu de faire figurer sur la fiche d'information légale le seul numéro d'immatriculation unique délivré par l'ORIAS accompagné de la mention des différents métiers réglementés pour lesquels il a obtenu son immatriculation sur le Registre (IAS, CIF, IOBSP, ALPSI).

Par ailleurs, compte tenu de la suppression du Fichier des Démarcheurs Bancaire ou Financier depuis le 1^{er} janvier 2013, il n'est plus nécessaire de faire figurer le numéro d'enregistrement Banque de France.

FICHE D'INFORMATIONS LEGALES / DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION (DER)

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller (ou intermédiaire).

Elle résume toutes les informations légales que le conseiller (ou intermédiaire) ou sa société doivent avoir communiquées au client dès l'entrée en relation.

Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

Que le CIF exerce en nom propre ou dans le cadre d'une société, cette partie résume les aspects administratifs de l'entreprise :

Nom ou Dénomination sociale : A2DFinances

Adresse professionnelle ou siège social : 3 Boulevard Clemenceau, 67000 Strasbourg

SIREN : 510055247

NAF/APE :6618 B

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par David ATTIAS pour le bon déroulement de nos missions CGP. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées aux partenaires avec lesquels nous travaillons (Liste en Page 4 ou sur simple demande).

Ces dernières resteront strictement confidentielles.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès à vos données et les faire rectifier en contactant :

A2D Finances ,3 Boulevard Clemenceau, 67000 STRASBOURG

Ou par mail à l'adresse : *contact@a2dfinance.com*

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 10055367 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org.

IAS (Intermédiaire en Assurance) catégorie courtier et type C d'intermédiaire. En effet nous ne sommes pas soumis à une relation d'exclusivité avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. De plus, nous sommes tenus d'analyser un nombre suffisant de contrats d'assurance offert sur le marché de façon à pouvoir recommander le contrat adapté au besoin du souscripteur potentiel.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF**, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de : CGPA

Numéros de polices : RCPIP0220 et GFIP0220

Pour des montants de : de 1.5 M€ à 2.5M€ par sinistre et par an suivant activité

	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle	1 534 349€	2 557 250€	1 534 349€	1 534 349€
Garantie financière	Sans Objet	7 633€	117 633€	30 686€

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

**PARTENAIRES
COMPAGNIES, ETABLISSEMENT DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE ET
AUTRES FOURNISSEURS**

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
GENERALI Conseils	Assureur	Convention Partenariat	Commission
CARDIF	Assureur/ Banque	Convention Partenariat.	Commission
GENERALI Patrimoine	Assureur	Convention Partenariat....	Commission
SwissLife Patrimoine SwissLife Private Banking	Banque/ Assureur	Convention Partenariat....	Commission

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
DEBORY ERES	Courtier ES	Convention Partenariat	Commission
AVIVA	Assureur	Convention Partenariat	Commission
AGEAS	Assureur	Convention Partenariat	Commission
OCP Finance	Services Financiers	Convention Partenariat	Commissions
FINAVEO	Services Financiers	Convention Partenariat	Commissions

Nom	Nature	Type d'Accord	Mode de rémunération
123 VENTURE	Financement d'actifs alternatifs	Convention Partenariat	Commission
LA FRANÇAISE	Asset Manager	Convention Partenariat	Commission
AXA	Assureur	Convention Partenariat	Commission
UAF Life Patrimoine	Assureur	Convention Partenariat	Commission
CREDIT AGRICOLE Life Insurance	Assureur	Convention Partenariat	Commission
KEPLER CHEUVREUX	Services Financiers	Convention Partenariat	Commission
Societe Generale ADEQUITY		Convention Partenariat	Commission

**Liste non exhaustive et susceptible d'être complétée par d'autres Partenaires suivant le cahier des charges et la Lettre de Mission établies avec les Clients ou futurs Clients.
Les noms des autres compagnies avec lesquelles A2D Finances a un accord peuvent être communiqués sur simple demande du client.**

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués : Montant HT et TTC

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50% * de ceux-ci.

Les missions d'audit sont facturées 150€ HT /heure ou 1500€ HT pour l'ensemble de la mission.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

MODE DE COMMUNICATION

Nous vous contacterons régulièrement (au minimum une fois par an) pour réaliser toutes sortes d'opérations sur vos contrats. Nous vous enverrons des flashes info par mail pour vous donner notre point de vu sur l'état des marchés financiers.

Vous pouvez recevoir notre newsletter chaque semaine sur simple demande. Cette dernière recapitulera les évènements importants sur les marchés et vous informera des solutions d'investissement exclusives du moment.

Nous restons à votre disposition par mail à l'adresse : contact@a2dfiannce.com

Ou par téléphone au 0388363002.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13 et

ATTENTION /RAPPEL

S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur CIF/Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 3 Boulevard Clemenceau, 67000 Strasbourg

Par tel/ fax : 0685675491

ou par mail : contact@a2dfinance.com

¹ Représente ici la rémunération maximale en taux, perçu par un conseiller/intermédiaire de la part d'un partenaire et sur un client

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai.
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

SAISIR UN MEDIATEUR	
I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris	<u>Pour les activités d'assurance</u> La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur
II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur : <u>Pour les activités de CIF</u> Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html	

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client.

Fait à :

Date :

Signature du client	Signature du conseiller
---------------------	-------------------------

Remarque : Le document est à faire signer ou à envoyer sur un support durable tout en conservant une preuve de l'envoi. Nous vous recommandons de faire signer le DER notamment pour le traitement des données personnelles (RGPD).